

Compte-Rendu de la séance du 15 09 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Monze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CAVERIVIERE Christian, CATHARY Florent, DOUS SIN Jean-François, DOUSSIN Zoé, FERRAMOSCA Francis, GAY Antoine, MAGNOUX Adeline, SAGNES Sandrine, SOFFIATTI Daniel, THOMAS SIN Philippe, VERNEY Florence

Le secrétaire de séance est Monsieur Florent CATHARY

Mr le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour:

Sorties Piscines scolaires

Décision Modificative

Devis pour la ventelle à la salle polyvalente

Désignation d'un référent pour la Protection Civile

Désignation d'un référent Secours et Incendie

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que soient ajoutés ces sujets à l'ordre du jour

1—APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 07 2022

2- Piscine Scolaire

Mr le Maire expose que le bus appartenant à la commune de Capendu ordinairement utilisé par l'école de MONZE

pour les sorties de la piscine de Capendu n'est plus utilisable.

Après maints appels à divers organismes de transport, Mr le Maire a négocié pour 165 euros le transport pour

l'activité piscine de l'école de MONZE. Avec l'entreprise COUCHOURON

Accepté à l'unanimité

3-Décision Modificative

Compte 6063 du chapitre 011 :

- 959.37 E

Compte 739211 du chapitre 014

+ 959.37 E

Concerne l'attribution de compensation de décembre 2021 envoyée tardivement en 2022
Approuvé à l'unanimité des membres présents

4-Devis pour la Ventelle à la salle polyvalente

Mr le Maire explique à l'assemblée la nécessité de réparer la ventelle à la salle polyvalente car celle-ci est vétuste

Il expose un devis de l'entreprise Audoise Ferronnerie pour un montant de 6 685 E HT

Daniel SOFFIATTI s'occupera de demander d'autres devis pour comparaison

5-Délibération pour désigner un référent de la Protection civile

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un nouveau référent parmi les élus en remplacement d'un élu qui a démissionné.

Mr Francis FERRAMOSCA est désigné référent de la Protection Civile en représentant de la commune de MONZE

Une convention sera à renouveler

Approuvé à l'unanimité des membres présents

6-Délibération pour désigner un correspondant Incendie et Secours

Mr le Maire expose que la Préfecture de l'Aude demande que soit mis en place dans chaque commune, où n'a pas été désigné un élu chargé des questions de sécurité civile, un correspondant Incendie et Secours parmi les conseillers (ères). Mr Antoine GAY propose sa candidature

Accepté à l'unanimité des membres présents

7-Délibération pour modification des Statuts du S.I.C

Les communes de Pradelles — Cabardès et de Villalier ont adhéré au SIC, il est donc nécessaire de délibérer pour modifier les statuts du SIC

Accepté à l'unanimité des membres présents

8-Délibération pour convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive au Centre de Gestion :

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive au Centre de Gestion, cela concerne tous les agents de la Collectivité de MONZE.

Accepté à l'unanimité des membres présents

9 – Demande de subvention par l'association M.J.C

Mr le Maire lit un courrier de l'association M.J.C de MONZE demandant une subvention de 800 euros

Après débat le conseil décide à l'unanimité de remettre cette question à l'année prochaine

10-Achat d'un bien immobilier cadastré AB 162

Mr le Maire expose que les propriétaires de cette parcelle mettent en vente cette parcelle qui comprend une remise et un petit terrain attenant.

La maire s'est portée acquéreuse de cette parcelle pour un objectif précis : Le besoin d'un local technique mieux situé et mieux adapté pour le camion et le matériel technique communal.

Son prix de vente est annoncé à 20 000 €

Accepté à l'unanimité des membres présents

11-Eclairage Public : Réglementation diurne

Après débat le conseil municipal est d'accord pour éteindre l'éclairage public de 23h à 6h du matin

L'entreprise Robert sera contactée à cet effet

12-Illuminations de Noël

Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h du matin il n'est plus question de prévoir l'achat complémentaire de guirlandes de Noël ;

13-Questions diverses

Aménagement de la place de la mairie : Il est envisagé d'avoir recours à un architecte paysager

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h

Le Maire

Christian CAVERIVIERE

Le Secrétaire

Florent CATHARY

